

Décision n° 00-511 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 30 mai 2000 modifiant les autorisations délivrées à des sociétés d'établir et d'exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP) et attribuant les fréquences associées

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 33-2, L. 36-6 (4°), L. 36-7 (6°), D. 99 à D. 99-3 et D. 99-5 ;

Vu le décret n° 79-348 du 2 mai 1979 relatif au fonctionnement des stations radioélectriques dans les circonstances prévues aux articles 2 et 6 de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense ;

Vu le décret du 3 février 1993 modifié relatif aux redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion dues par les titulaires des autorisations délivrées en application des articles L. 33-1 et L. 33-2 du code des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 1999 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision de l'Autorité de régulation des télécommunications n° 98-909 en date du 17 novembre 1998 précisant les règles concernant les conditions d'établissement et d'exploitation des réseaux radioélectriques indépendants du service mobile terrestre, homologuée par l'arrêté du ministre chargé des télécommunications en date 24 décembre 1998 ;

Vu les décisions portant autorisation d'établissement de réseaux radioélectriques indépendants à usage privé du service mobile terrestre pour les réseaux mentionnés en annexe ;

Vu les demandes présentées par les demandeurs mentionnés en annexe ;

Après en avoir délibéré le 30 mai 2000 ;

Décide :

Article 1

– Les 15 titulaires de réseaux mentionnés en annexe sont autorisés à modifier leur réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP), selon les conditions précisées par la présente décision et l'annexe jointe.

Article 2

– Les fréquences sont attribuées aux exploitants selon les conditions précisées dans l'annexe jointe.

Article 3

– Les présentes autorisations sont strictement personnelles et ne peuvent être cédées à des tiers.

Article 4

– La délivrance des présentes autorisations ne préjuge pas des autres autorisations nécessaires à l'établissement ou à l'exploitation des réseaux concernés.

Article 5

– La présente décision ne modifie pas la durée des autorisations fixée à 5 ans lors de la délivrance des autorisations initiales.

Article 6

– Les titulaires sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion fixées par le décret susvisé.

Article 7

– Le chef du service Opérateurs et ressources est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mentionnée au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 30 mai 2000

Le Président,

Jean–Michel Hubert

Décision n° 00–511 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 30 mai 2000 modifiant les autorisations délivrées à des sociétés d'établir et d'exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP) et attribuant les fréquences associées

Titulaire	Commune de l'utilisateur	Département	Fréquence d'émission en MHz
CLINIQUE VETERINAIRE DU HT BEARN	OLORON STE MARIE	64	81,1250
METZGER MORAND ET JOSEPH	FERRETTE	68	71,1875
METZGER MORAND ET JOSEPH	FERRETTE	68	71,7375
METZGER MORAND ET JOSEPH	FERRETTE	68	71,9250
BIO RAD	MARNES LA COQUETTE	92	443,8875
MAIRIE DE REIMS	REIMS	51	153,1000
MAIRIE DE VILLEFRANCHE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69	466,2875
REGIE DU SIEDS	NIORT	79	76,0125
REGIE DU SIEDS	NIORT	79	80,6500
REGIE DU SIEDS	NIORT	79	80,9875
REGIE DU SIEDS	NIORT	79	81,0125

REGIE DU SIEDS	NIORT	79	81,1625
REGIE DU SIEDS	NIORT	79	81,2625
REGIE DU SIEDS	NIORT	79	81,3125
REGIE DU SIEDS	NIORT	79	81,4125
REGIE DU SIEDS	NIORT	79	81,5375
REGIE DU SIEDS	NIORT	79	81,6375
REGIE DU SIEDS	NIORT	79	81,9000
MAIRIE DE FONTENAY LE FLEURY	FONTENAY LE FLEURY	78	445,8125
SERVICE DES MUSEES NATIONAUX	COMPIEGNE	60	424,5625
MAIRIE DE SCHILTIGHEIM	SCHILTIGHEIM	67	466,4125
MAIRIE DE RIOM	RIOM	63	154,2750
UNIVERSITE D ORLEANS	ORLEANS	45	444,2625
UNIVERSITE D ORLEANS	ORLEANS	45	444,4500
UNIVERSITE D ORLEANS	ORLEANS	45	444,6125
STEPAN EUROPE SA	VOREPPE	38	446,2750
RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS	VENISSIEUX	69	445,1500
RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS	VENISSIEUX	69	445,5500
RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS	VENISSIEUX	69	445,5875
RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS	VENISSIEUX	69	445,8625
RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS	VENISSIEUX	69	445,9750
RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS	VENISSIEUX	69	446,2375
RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS	VENISSIEUX	69	446,3125
RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS	VENISSIEUX	69	446,6375
RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS	VENISSIEUX	69	446,7000
MAIRIE DE DIJON	DIJON	21	466,3375
MAIRIE DE DIJON	DIJON	21	466,3375
MAIRIE DE DIJON	DIJON	21	466,7000
MAIRIE DE DIJON	DIJON	21	466,7000